

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 22 septembre 2022 -

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 27
Nombre de membres ayant donné procuration : 05
Nombre d'absents non représentés : 03
Quorum : 18 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le jeudi 22 septembre 2022 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

VI – Politiques de Ressources Humaines :

- Liste des fonctions éligibles des PCA et du référentiel (budgets établissement/projets/autres) 2022-2023

APPROUVE pour l'année universitaire 2022/2023 les listes des fonctions éligibles pour l'attribution des primes de charges administratives et référentiel établissement et le montant maximum ou mode de calcul de ces primes/référentiel, tels que définis en annexe.

VOTE : POUR : 20

ABSTENTIONS : 12

Pau, le 26 septembre 2022
Le Président,



Laurent BORDES

REFERENTIEL ETABLISSEMENT

Année 2022-2023

Les fonctions éligibles pour l'attribution des primes du référentiel établissement et le montant maximum ou mode de calcul sont chaque année soumis à l'avis du conseil d'administration de l'établissement. Pour l'année 2022-2023 sont proposés les fonctions et les montants ou taux maximums suivants :

Sur budget établissement :

Pour les enseignants du second degré ayant une fonction au titre du référentiel établissement (budget établissement), les heures seront doublées.

Fonction	REH (uniquement en décharge)	REH (toutes options)	Observation
VP pilotage	96		
VP numérique	96		
VP patrimoine	96		
VP apprentissage, alternance et développement des FOAD	96		
VP orientation et insertion professionnelle	64		
VP animation et vie des campus	64		
VP conditions de vie et santé étudiante	64		
VP sciences avec et pour la société	64		
CM du service universitaire de pédagogie (SUP)	48		
CM égalité / diversité	48		
CM handicap	48		
CM transition énergétique et développement durable	48		
CM mobilité étudiante et enseignante	48		
CM formation des enseignants	48		
PUPPA	48		
Direction CED	48		
CRL	64		
SUAPS		168	
CM études de santé		24	
CM intégrité scientifique		24	
CM Médiateur ressources humaines		48	
CM pour la promotion de la culture scientifique et technique		72	
CM Référent alerte		12	
CM transfrontalier		32	
CM approche par compétences et évaluation des compétences		36	
CM référent déontologue		12	
CM linguistique pour l'internationalisation		64	
CM UTLA		128	Financement UTLA
CRL - Pôle Anglais (direction adjointe)		48	
CRL - Pôle Espagnol et Autres Langues (direction adjointe)		48	
CRL - Pôle IEFE (direction adjointe)		48	
CRL - Responsabilité de Côte Basque		32	
ED Sciences		72	Financement STEE
ED SSH		72	Financement 1/3 EEI et 2/3 SSH
ISIFOR		128	Financement ISIFOR

 Sur budget SPACE :

Intitulé des fonctions	Nb d'heures (en ETD) max
Responsable scientifique et technique	96
Responsable de volet	48
Référent SPACE *	24
Référent « AED » Assistant d'éducation	24
Référent « TUTORAT »	24
APC	12

* Pour le collège STEE la valorisation des heures est intégrée dans les primes du Collège.

 Sur budget Plan étudiant :

Intitulé des fonctions	Nb d'heures max (en ETD) / mode de calcul
Responsable analyse des dossiers Parcoursup	1h etd/30 dossiers dans la limite de 50h
Directeurs d'études *	de 12h à 24h
Enseignants relais	1h/4 entretiens

* Pour le collège STEE la valorisation des heures est intégrée dans les primes du Collège.

 Sur budget Hype 13 :

Intitulé des fonctions	Nb d'heures (en ETD) max
Porteur du projet HyPE 13	96
Coordinateur des Work packages	48
Référent livrables	12
Participation à un appel à manifestation d'intérêt	40

 Sur projet structurant pour l'université (lié à un contrat de cession de droit) :

Intitulé des fonctions	Nb d'heures max (en ETD) / mode de calcul
Elaboration d'un module d'enseignement ou de formation, sans tâches directes liées à l'assistance et l'évaluation des étudiants	Plafond : maximum de 96 HETD (VHP-ETD x taux proportionnel) par année universitaire et par porteur de projet Année 1 : VHP-ETD x 1, 5 Année 2 : VHP-ETD x 0,75 Année 3 : VHP-ETD x 0,5 Année 4 : VHP-ETD x 0,25
Responsabilité d'un module de formation ouverte à distance ou autre forme d'enseignement non présentiel impliquant assistance directe et évaluation des étudiants	Au-delà de 25 étudiants inscrits à cette UE à distance : 5 HETD par tranche de 5 étudiants

 Sur projet UNITA :

Cf documents joints.

 Sur projet REUNITA

Fonctions	Nombre d'heures proposées par an
Coordination générale du projet	128 heures/an (plafond de 128 heures par personne concernée)
WP 1	48 heures/an plafond de 24 heures par personne concernée
WP 2	24 heures/an plafond de 24 heures par personne concernée
WP 3	24 heures/an plafond de 24 heures par personne concernée
WP 4	24 heures/an plafond de 24 heures par personne concernée
WP 5	24 heures/an plafond de 24 heures par personne concernée
WP 6	24 heures/an plafond de 24 heures par personne concernée
WP 7	48 heures/an plafond de 24 heures par personne concernée

 **Sur projet E2S :**
Référentiel à venir

Référentiel d'équivalence horaire accordé dans le cadre du projet d'Université Européenne

UNITA-Universitas Montium

Présentation du projet UNITA :

En juillet 2020, l'UPPA a obtenu le label d'Université Européenne. Le projet UNITA-Universitas Montium coordonné par l'Università degli studi di Torino (Italie) rassemble six universités situées dans des régions pour partie rurales, montagneuses, transfrontalières et qui parlent toutes une langue romane : l'Université Savoie-Mont-Blanc, l'Universidad de Zaragoza (Espagne), l'Universidade da Beira Interior (Portugal), et l'Universitatea de Vest din Timișoara (Roumanie), l'Université Covilhã-Beira (Portugal), Timisoara Ouest (Roumanie) et Saragosse (Espagne) et l'UPPA.

Le projet consiste à travailler à un nouveau modèle d'université européenne intégrée en s'appuyant sur 3 caractéristiques communes :

- nos universités sont situées dans des régions montagneuses rurales et transfrontalières du sud, du centre et de l'Est de l'Europe, c'est-à-dire dans des écosystèmes partageant des défis similaires ;
- nous souhaitons promouvoir les langues romanes comme langues académiques communes, les transformant ainsi en un puissant outil d'inclusion ;
- nous entendons développer des liens forts, à partir de 3 axes stratégiques : patrimoine culturel, énergies renouvelables et économie circulaire.

Grâce à ce campus interuniversitaire, les étudiants de l'Alliance UNITA vivront dans un environnement multilingue et pourront construire des cursus flexibles à travers les universités de l'Alliance basés sur une mobilité accrue, physique et virtuelle, grâce à de nouveaux outils et de nouveaux espaces numériques.

Valorisation de l'implication du personnel :

Le projet est structuré en 8 Work Packages, chacun de ces WP étant coordonné par un voire deux référents UPPA (enseignant-chercheur et/ou personnel administratif). Les personnes intervenant dans les WP ont pour missions :

- de définir une feuille de route commune avec les 5 autres universités partenaires
- de mettre en place au sein de l'UPPA et en coordination avec les partenaires les actions définies dans la feuille de route

Le temps passé par le personnel dans la mise en place de ces actions fera l'objet d'un remplissage individuel de feuilles de temps. Sur la base de ces feuilles de temps, la Commission européenne remboursera une partie du coût « personnel permanent ».

Afin de valoriser l'implication des collègues dans le projet, il est proposé de mettre en place un référentiel d'équivalence horaire.

Mise en place du référentiel pour les enseignants, enseignants-chercheurs impliqués dans le projet

Dans le cadre du projet UNITA, **un total de 1280 heures** est prévu par an.

La répartition des heures s'effectuera entre les membres du WP, sous la responsabilité du référent du WP. Des décharges sont également prévues pour le coordinateur politique du projet.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de ces heures par WP. **Il est à noter que ces heures sont fongibles d'un WP à l'autre. Par ailleurs, des actions hors WP vont être menées à bien (par ex : projet transversal autour de la santé). Le personnel impliqué dans ces actions pourra également bénéficier du référentiel. Dans ce cas-là, un réajustement sera effectué sans que cela n'impacte le nombre d'heures totales prévues sur l'année, à savoir 1280 heures.**

Pour les personnels enseignants du second degré, le volume horaire maximal attribué par personne et par fonction est doublé (le nombre d'heure par hors WP et WP reste inchangé)

	<u>Nombre d'heures proposées par an</u>	<u>Tâches effectuées</u>
Coordination générale du projet (hors WP)	192 heures/an (plafond de 128 heures par personne concernée)	-Coordination politique du projet : pilotage des actions mises en place au sein de l'UPPA, en étroite collaboration avec le bureau UNITA et les référents des WP -Définition des grandes orientations stratégique du projet en collaboration avec les partenaires des 5 autres universités -Coordination des actions avec les partenaires associés au projet -Relais auprès des partenaires institutionnels et socioéconomiques, externes au projet
-WP 1 : pilotage et coordination du projet	128 heures/an (plafond de 48 heures par personne concernée)	-Structuration des différentes instances d'UNITA -Mise en œuvre d'une gouvernance partagée, définition d'une méthodologie de travail commune -Mise en place de différents groupes de travail sur les process, la qualité
-WP 2 : formation et apprentissage centrés sur l'étudiant et basé sur lien recherche formation renforcé	128 heures/an (plafond de 48 heures par personne concernée)	-Cartographie de l'offre de cours accessible sur la plateforme UNITA, -Développement de cours mutualisés, -Accompagnement des étudiants dans les parcours réussite, -Partage de bonnes pratiques sur l'enseignement à distance et sur les pédagogies centrées sur l'apprenant, ---Mise en place d'une démarche qualité

-WP 3 : Plurilinguisme et intercompréhension	128 heures/an (plafond de 48 heures par personne concernée)	-Développement de méthodes d'intercompréhension entre langues romanes et leur transférabilité à grande échelle, -Formation de tous les acteurs d'UNITA à l'intercompréhension
-WP 4 : recherche et innovation axée sur les besoins des Territoires ruraux et de montagne (WP coordonné par l'UPPA)	192 heures/an (plafond de 64 heures par personne concernée)	-Identification des acteurs dans les trois thématiques principales du projet (économie circulaire, énergies renouvelables, patrimoine culturel) : cartographie - conception de modèles pour les centres de R & I de l'UNITA : organisation de 3 ateliers dans les 3 thématiques -Mise en place de centres de R&I d'UNITA : Elaboration d'un plan stratégique quinquennal de R&I dans les trois thématiques partagées par tous les acteurs (académiques et socio-économiques) -Structuration du lien recherche-formation : initier les étudiants de licence à la recherche par le biais si possible de courts séjours dans les territoires ruraux et de montagne, encourager les formations de master basées sur la recherche par des écoles pluridisciplinaires d'été/d'hiver avec initiation aux projets de recherche en cours dans les hubs ; renforcer les liens entre les programmes doctoraux de l'UNITA : structurer des itinéraires de doctorat autour des activités de recherche des Hubs dans les trois thématiques par le biais de mobilités.
-WP 5 : Connexion entre les campus : un environnement d'apprentissage motivant	128 heures/an (plafond de 48 heures par personne concernée)	-Co-construction du campus UNITA : construction d'une offre de services, développement d'une plateforme numérique collaborative, mise en place de la carte européenne étudiante, construction d'une application mobile UNITA, cartographie des programmes de cours, développement de services d'accueil, lancement de défis liés au développement de campus durables, développement d'événements connectés

-WP 6 : Mobilité pour tous (étudiants et personnel)	128 heures/an (plafond de 48 heures par personne concernée)	-Développement de la mobilité pour tous : mobilité formation (virtuelle, hybride, en présentiel), mobilité stages (partage d'offres de stages), transformation numérique de la gestion des mobilités, identification des freins à la mobilité physique, conception de nouvelles formes de mobilité
-WP 7 : Interroger l'identité européenne : citoyenneté et valeurs	128 heures/an (plafond de 48 heures par personne concernée)	Collecter des images de la citoyenneté européenne : - Organisation d'ateliers en ligne pour les étudiants, - Déploiement d'ateliers en milieu rural, forum interactif sur la citoyenneté européenne -Développement de la recherche multidisciplinaire sur la citoyenneté européenne -Enseignement et diffusion de la citoyenneté européenne
-WP 8 : Développer une identité UNITA commune et ouverte sur le monde (communication et pérennité)	128 heures/an (plafond de 48 heures par personne concernée)	-Analyse des réglementations nationales et européennes auxquelles sont confrontées les universités européennes, -Développement d'un plan de viabilité à long terme de l'UNITA, -Création d'une entité légale européenne UNITA, - Développement de l'identité et du plan de communication de l'UNITA, -Mise en place de la politique d'édition de l'UNITA (Création d'une maison d'édition : développer le libre accès aux résultats de l'UNITA = lancement d'une bibliothèque en ligne ouverte)
TOTAL	1280 heures/an	

Gestion du référentiel :

Elles se matérialiseront soit par le paiement des heures (si le service est complet), soit par le versement au Collège du montant correspondant à la décharge horaire (dans le cas où ces heures viendraient compléter un service non complet).

La présente délibération est valable pour l'année universitaire 2022/2023 (le projet UNITA ayant démarré le 01/11/2020 et prenant fin le 31/10/2023).

Référentiel d'équivalence horaire attribué aux porteurs de programmes intensifs hybrides dans le cadre du projet d'Université Européenne UNITA – Universitas Montium

Rappel présentation du projet UNITA :

En juillet 2020, l'UPPA a obtenu le label d'Université Européenne. Le projet UNITA-Universitas Montium coordonné par l'Università degli studi di Torino (Italie) rassemble six universités situées dans des régions pour partie rurales, montagneuses, transfrontalières et qui parlent toutes une langue romane : l'Université Savoie-Mont-Blanc, l'Universidad de Zaragoza (Espagne), l'Universidade da Beira Interior (Portugal), et l'Universitatea de Vest din Timișoara (Roumanie), l'Université Covilhã-Beira (Portugal), Timisoara Ouest (Roumanie) et Saragosse (Espagne) et l'UPPA.

Le projet consiste à travailler à un nouveau modèle d'université européenne intégrée en s'appuyant sur 3 caractéristiques communes :

- Nos universités sont situées dans des régions montagneuses rurales et transfrontalières du sud, du centre et de l'Est de l'Europe, c'est-à-dire dans des écosystèmes partageant des défis similaires ;
- Nous souhaitons promouvoir les langues romanes comme langues académiques communes, les transformant ainsi en un puissant outil d'inclusion ;
- Nous entendons développer des liens forts, à partir de 3 axes stratégiques : patrimoine culturel, énergies renouvelables et économie circulaire.

Grâce à ce campus interuniversitaire, les étudiants de l'Alliance UNITA vivront dans un environnement multilingue et pourront construire des cursus flexibles à travers les universités de l'Alliance basés sur une mobilité accrue, physique et virtuelle, grâce à de nouveaux outils et de nouveaux espaces numériques.

Présentation des projets d'écoles thématiques UNITA:

Depuis octobre 2021, plusieurs écoles thématiques ont été organisées par l'UPPA, en partenariat avec les universités de l'Alliance.

En tant que dispositif pédagogique innovant, les écoles thématiques représentent une opportunité exceptionnelle pour l'ensemble de la communauté universitaire, mais elles offrent aussi une occasion privilégiée de renforcer les liens entre l'UPPA et le territoire sur lequel elle est implantée.

La durée de l'école, le choix et l'alternance des modalités pédagogiques, la présence d'experts et de chercheurs spécialisés doivent favoriser un réel transfert de savoir, une appropriation des connaissances et une véritable immersion des participants dans la thématique scientifique proposée.

CA du 13/07/2022

La mise en place d'écoles thématiques à l'UPPA constitue une opportunité unique pour les étudiants, doctorants, enseignants-chercheurs, chercheurs ou ingénieurs et généralement pour tous les personnels de l'université d'approfondir leurs connaissances et d'interagir avec des spécialistes issus de différents champs disciplinaires (sciences exactes, sciences humaines et sociales) sur des thématiques innovantes, au cœur des questionnements actuels de la recherche et impliquant des approches pluridisciplinaires.

Valorisation de l'implication des porteurs de projets:

Afin de valoriser l'implication pédagogique des porteurs de programmes intensifs hybrides (BIP ou PIH) organisés dans le cadre du projet UNITA au sein de l'UPPA, il est proposé de créer la fonction « porteur programme hybride » pour 12 heures .

➤ Rôle du porteur d'école thématique

Les porteurs de projet ont pour missions :

- de définir un programme au thème prédéfini répondant aux objectifs du projet UNITA
- de participer à l'organisation logistique de l'école, en étroite collaboration avec le bureau des écoles thématiques et le bureau UNITA
- de préparer le contenu pédagogique de l'école en collaboration avec les co-organisateurs des universités partenaires de l'Alliance
- Dans le cas de l'organisation de programmes intensifs hybrides, le porteur doit veiller à la mise en place de sessions de travail sous format virtuel en collaboration avec les co-organisateurs des universités partenaires
- d'accueillir les étudiants et les collègues de l'Alliance UNITA
- de fournir un bilan de l'action réalisée

➤ Règles relatives à l'octroi du référentiel

Pour chaque projet, seul le porteur pourra bénéficier du référentiel dédié au montage et à l'organisation. Le projet d'école thématique devra au préalable être sélectionné par la commission RI/Bureau UNITA. Dans le cas où le projet serait récurrent, le porteur ne pourra bénéficier qu'une seule fois de cette prime .

Le versement sera réalisé en octobre/novembre de l'année n+1 après vérification du respect des conditions définissant l'implication et les obligations du porteur. La direction des relations internationales fera remonter à la DRH1 les personnes concernées et l'imputation budgétaire. La présente délibération s'applique rétroactivement à partir de septembre 2021 jusqu'à la fin du projet UNITA (fin octobre 2023)